

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 09

votants 09

L'an deux mil vingt deux

le onze juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, LEGALLAIS,
PENICAUT, Mmes COUSSOT, BRANDT, DESRENTES, FURAUD

Absents : MM. BOUTINET et BRUN

Secrétaire : M. WAN MEENEN

Objet : DM : ATTRIBUTION COMPENSATION INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe que d'une part, au budget 2022 n'a pas été prévu la somme de 155 euros correspondante à l'amortissement de l'attribution de compensation versée en 2021 et que d'autre part, une somme de 67 euros non prévue au budget 2022 est à devoir correspondante au versement d'un montant complémentaire de l'attribution de compensation sur l'exercice 2021, et par conséquent propose de passer les décisions modificatives suivantes :

Compte	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	193	Voirie 2022	- 67,00	
2046		Attribution Compens. Invest.	67,00	

Imputations de dépenses

Compte	Libellé	Montant réel	Opération d'ordre sect. à Sect.
022	Dépenses imprévues	-155,00	
6811	Dot. Amortissement		155,00

Imputations de recettes

Compte	Libellé	Montant réel	Opération d'ordre sect. à Sect.
10226	Taxe Aménagement	-155,00	
28046	Attribution compensation		155,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ APPROUVE les décisions modificatives susvisées

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

**Sous le N°017-211703137-
20220711-20221107005-DE**

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 13/07/2022**